

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2024

Présenté par

**l'Association de l'industrie touristique du
Canada (AITC)**

Le 4 août 2023



Téléphone
613-238-7887



Site Web
www.tiac-aitc.ca



Courriel
contact@tiac-aitc.ca



Adresse
116, rue Lisgar, Ottawa (Ont.) K2P 0C2



Liste des recommandations

Recommandation n° 1 : Reporter la date limite du remboursement sans intérêt du prêt au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes au moins jusqu'au 31 décembre 2024 et modifier de la même manière les prêts du Fonds d'aide et de relance régionale et du Programme de crédit pour les secteurs très touchés, de manière à accorder plus de temps et de souplesse pour le remboursement.

Recommandation n° 2 : Créer un volet dédié au secteur du tourisme et comportant une voie d'accès à la résidence permanente dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Recommandation n° 3 : Prolonger le projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique et continuer de mettre l'accent sur les catégories 4 et 5 du classement FEER (formation, études, expérience et responsabilités) qu'utilise Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Recommandation n° 4 : Financer l'élaboration d'une stratégie de main-d'œuvre spécialisée pour l'industrie touristique autochtone du Canada.

Recommandation n° 5 : Fournir un financement de base à RH Tourisme Canada pour soutenir les initiatives stratégiques en faveur de la croissance de la main-d'œuvre dans le secteur du tourisme.

Recommandation n° 6 : Lancer un fonds dédié à l'infrastructure touristique pour soutenir les grands projets d'immobilisations dans le secteur, en mettant l'accent sur la rénovation et l'expansion des actifs touristiques.

Recommandation n° 7 : Mettre en place un programme de crédit d'impôt pour encourager les investissements dans de nouveaux actifs touristiques et la modernisation des infrastructures existantes.

Recommandation n° 8 : Fournir aux aéroports les capitaux nécessaires à l'expansion, à la modernisation et à l'amélioration des infrastructures en réinvestissant les loyers fédéraux dans des projets d'immobilisations.

Recommandation n° 9 : Faire en sorte qu'IRCC soit davantage en mesure d'accélérer les procédures et le traitement des demandes de résidence temporaire pour les touristes internationaux; en particulier, allouer des fonds supplémentaires pour soutenir le programme d'événements spéciaux afin que les voyageurs qui viennent participer à un événement professionnel ne subissent pas de retards de traitement inutiles.

Recommandation n° 10 : Augmenter le nombre de ports désignés pour les opérations des navires de croisière, ainsi que le nombre d'ententes de recouvrement de coûts garanties et d'agents de l'Agence des services frontaliers du Canada pour le traitement des navires de croisière et financer la numérisation des procédures de dédouanement des navires de croisière.

Recommandation n° 11 : Consacrer des investissements significatifs à l'industrie canadienne des autocars privés dans le cadre des programmes fédéraux de financement des transports en commun.

Recommandation n° 12 : Soutenir le tourisme régénérateur en finançant la production nationale de carburants d'aviation durables et de nouvelles solutions vertes dans l'industrie des navires de croisière, et en encourageant les investissements privés dans ces domaines.

Recommandation n° 13 : Financer un groupe de travail intersectoriel chargé d'évaluer les objectifs en matière de logement et les fonds optimaux nécessaires au sein des pôles touristiques et des communautés rurales du Canada pour soutenir les efforts du secteur en matière d'attraction et de rétention des talents.

Le gouvernement du Canada, les entreprises et les parties prenantes doivent travailler ensemble pour s'assurer que le secteur du tourisme demeure concurrentiel à l'échelle mondiale, accessible, abordable et viable, et pour qu'il continue de contribuer à l'économie du Canada et aux économies locales du pays. L'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) a le plaisir de présenter plusieurs recommandations visant à assurer la croissance économique de l'écosystème touristique et à atteindre les cinq objectifs prioritaires du secteur, tels qu'établis par la Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme.

Assouplir le service des prêts fédéraux liés à la pandémie de COVID-19 pour aider à compenser l'endettement croissant des entreprises touristiques

Les prêts fournis par le gouvernement au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, du Fonds d'aide et de relance régionale et du Programme de crédit pour les secteurs très touchés ont procuré à de nombreuses entreprises touristiques un soutien essentiel, qui leur a permis de conserver leur personnel et de payer des dépenses de base pendant une période d'incertitude économique sans précédent. Selon une enquête récente de Nanos, l'augmentation des coûts, la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des taux d'intérêt et l'accroissement de l'endettement ont accru considérablement les pressions financières que vivent les entreprises de tous les secteurs du tourisme. Les résultats sont alarmants : 45 % des entreprises touristiques du Canada déclarent qu'elles sont susceptibles ou assez susceptibles de fermer au cours des trois prochaines années si le gouvernement n'intervient pas au sujet de leur endettement croissant. En outre, 55 % des entreprises du secteur du tourisme ne sont pas du tout ou pas vraiment convaincues qu'elles seront en mesure d'effectuer le remboursement de leurs prêts – y compris les prêts au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, du Fonds d'aide et de relance régionale et du Programme de crédit pour les secteurs très touchés – au cours des deux prochaines années. Une plus grande souplesse est nécessaire pour permettre aux entreprises de composer avec les énormes conséquences financières de la pandémie de COVID-19.

Recommandation n° 1 : Reporter la date limite du remboursement sans intérêt du prêt au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes au moins jusqu'au 31 décembre 2024 et modifier de la même manière les prêts du Fonds d'aide et de relance régionale et du Programme de crédit pour les secteurs très touchés, de manière à accorder plus de temps et de souplesse pour le remboursement.

Résoudre les pénuries de main-d'œuvre grâce à des politiques d'immigration renforcées et à un soutien sur mesure

Alors que le secteur du tourisme traverse une période de redressement et de relance cruciale, les données sur l'emploi dans ce secteur demeurent instables du fait des répercussions importantes qu'a eues la pandémie sur la main-d'œuvre et des besoins particuliers du secteur touristique. Bien que la demande soit élevée, de nombreuses industries n'ont pas retrouvé leur pleine capacité. Il subsiste des pénuries importantes dans des professions clés du tourisme, ce qui risque de ternir la réputation mondiale du Canada en tant que destination touristique.

La Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme ne comporte malheureusement pas de plan de mise en œuvre substantiel pour relever les défis liés aux pénuries généralisées de main-d'œuvre dans le secteur du tourisme, ni pour encourager la participation des Autochtones au marché du travail dans le domaine du tourisme.

En outre, il n'existe aucune mesure visant à diriger les nouveaux immigrants et les travailleurs étrangers temporaires vers les professions du tourisme et à faire un suivi de leur participation à ce secteur. En période de forte demande de main-d'œuvre, de tels mécanismes élimineraient une grande partie de l'incertitude et aideraient à combler les postes vacants.

Selon l'AITC, il serait possible de résoudre les problèmes urgents de main-d'œuvre du secteur à court terme en apportant à des politiques et à des programmes des ajustements faciles à adopter qui permettraient aux nouveaux arrivants, aux travailleurs étrangers temporaires et aux membres des communautés autochtones du Canada de profiter davantage des diverses possibilités de carrière offertes par le tourisme.

Recommandation n° 2 : Créer un volet dédié au secteur du tourisme et comportant une voie d'accès à la résidence permanente dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, de la même façon qu'il existe déjà un volet agricole.

Recommandation n° 3 : Prolonger le projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique et continuer de mettre l'accent sur les catégories 4 et 5 du classement FEER (formation, études, expérience et responsabilités) qu'utilise Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), puisqu'une grande variété d'emplois du secteur touristique font partie de ces catégories.

Recommandation n° 4 : Financer l'élaboration d'une stratégie de main-d'œuvre spécialisée pour l'industrie touristique autochtone du Canada.

Recommandation n° 5 : Fournir un financement de base à RH Tourisme Canada pour soutenir les initiatives stratégiques en faveur de la croissance de la main-d'œuvre dans le secteur du tourisme.

Investir dans le renouvellement et la rénovation des infrastructures touristiques

Le budget 2023 prévoit un nouvel investissement public de 108 millions de dollars sur trois ans destiné aux actifs touristiques, par l'intermédiaire des agences de développement régional. Ce financement, destiné aux « petites entreprises » et aux « projets et événements locaux » est très apprécié. Il demeure toutefois pressant d'investir dans la mise à jour et la rénovation des infrastructures touristiques fondamentales partout au Canada, ce qui comprend les aéroports, les ports et les terminaux, l'hébergement, les lieux de spectacles et d'événements, ainsi que les attractions. Soutenir de façon optimale l'entretien et la rénovation des infrastructures touristiques suppose une série de mesures financières, chaque initiative étant adaptée au but et à l'objectif visés.

Recommandation n° 6 : Lancer un fonds dédié à l'infrastructure touristique pour soutenir les grands projets d'immobilisations dans le

secteur, en mettant l'accent sur la rénovation et l'expansion des actifs touristiques.

Recommandation n° 7 : Mettre en place un programme de crédit d'impôt semblable au crédit d'impôt pour la recherche et le développement, pour encourager les investissements dans de nouveaux actifs touristiques et la modernisation des infrastructures existantes.

Recommandation n° 8 : Fournir aux aéroports les capitaux nécessaires à l'expansion, à la modernisation et à l'amélioration des infrastructures en réinvestissant les loyers fédéraux dans des projets d'immobilisations.

Accélérer l'accès pour les visiteurs qui viennent au Canada

Les pénuries de main-d'œuvre et les retards de traitement résultant de la pandémie de COVID-19 ont entraîné des arriérés dans le traitement des demandes de visas et des retards aux points d'entrée, ce qui crée des embûches pour les voyages temporaires au Canada.

L'AITC apprécie les mesures prises ces derniers mois par IRCC pour élargir le programme d'autorisation de voyage électronique pour les brefs séjours. Ces efforts gagneraient encore en efficacité si le secteur des événements professionnels connaissait mieux les exigences en matière de résidence temporaire et si le programme d'événements spéciaux de l'IRCC était élargi pour inclure une procédure d'obtention de visa pour les participants à des événements professionnels et à des conférences, procédure qui accélérerait plus efficacement l'entrée des voyageurs connus, des conférenciers et des personnes qui participent à des événements internationaux.

Recommandation n° 9 : Faire en sorte qu'IRCC soit davantage en mesure d'accélérer les procédures et le traitement des demandes de résidence temporaire pour les touristes internationaux; en particulier, allouer des fonds supplémentaires pour soutenir le programme d'événements spéciaux afin que les voyageurs qui viennent participer à un événement professionnel ne subissent pas de retards de traitement inutiles.

Par ailleurs, il existe une barrière d'accès importante pour le secteur canadien des navires de croisière. Les navires de croisière internationaux, y compris les passagers et l'équipage, sont entièrement dédouanés par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à leur premier port d'arrivée au Canada. Cela permet aux navires de voyager au Canada et aux passagers étrangers de débarquer et de s'adonner au tourisme local, ce qui produit des retombées économiques importantes chaque année.

En raison de contraintes de main-d'œuvre et de financement liées à la pandémie, l'ASFC a considérablement réduit le nombre de ports désignés pour les opérations des navires de croisière et le nombre d'ententes de recouvrement des coûts, et elle ne les a pas augmentés depuis. Cette situation a clairement entraîné des pertes d'activité touristique dans de nombreuses communautés situées le long des voies navigables du pays. Pour que le secteur canadien des croisières prospère, il faut

veiller à ce que l'ASFC soit présente dans chaque région qui accueille des croisières (Atlantique, Québec, Ontario, Colombie-Britannique et Nord du Canada) et dans un plus grand nombre de petites communautés.

Ajoutons que les procédures de dédouanement de l'ASFC prennent beaucoup de temps dans certaines régions et qu'elles sont souvent retardées en raison de la disponibilité limitée du personnel de l'ASFC. La procédure papier actuelle est longue et entraîne souvent des retards inutiles et des problèmes logistiques pour les guides touristiques locaux et les entreprises de transport qui s'occupent des passagers, ce qui dissuade les voyageurs internationaux de choisir des destinations canadiennes.

Recommandation n° 10 : Augmenter le nombre de ports désignés pour les opérations des navires de croisière, ainsi que le nombre d'ententes de recouvrement de coûts garanties et d'agents de l'Agence des services frontaliers du Canada pour le traitement des navires de croisière et financer la numérisation des procédures de dédouanement des navires de croisière.

Relier les voyageurs au Canada rural

Mieux connecter les communautés rurales du Canada représente un objectif politique important. Il nécessite d'investir de manière stratégique dans des possibilités de déplacement abordables et respectueuses de l'environnement.

La Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme et le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités reconnaissent tous les deux l'importance des services interprovinciaux d'autocars et recommandent le développement et le maintien de lignes d'autocars privées pour attirer les visiteurs internationaux et relier les Canadiens aux communautés éloignées et aux destinations touristiques de partout au pays. Les entreprises d'autocars privées du Canada doivent être incluses dans les initiatives fédérales afin de continuer à fournir un mode de transport sûr et durable qui relie les destinations urbaines et rurales et maximise l'impact social, culturel et économique des attractions locales et des événements communautaires, sportifs et commerciaux.

Recommandation n° 11 : Consacrer des investissements significatifs à l'industrie canadienne des autocars privés dans le cadre des programmes fédéraux de financement des transports en commun.

Soutenir les efforts visant à améliorer la durabilité de l'environnement

Le secteur canadien du tourisme est fier d'adhérer activement aux valeurs et aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable. L'économie canadienne s'engage dans une transition écologique, et nos entreprises et nos groupes d'intervenants cherchent à y jouer un rôle de premier plan. L'AITC encourage vivement le gouvernement à appuyer les recommandations formulées par les organisations des secteurs connexes à l'industrie touristique qui cherchent à réduire les émissions et à contribuer à la durabilité au moyen de politiques efficaces et percutantes. On peut penser, par exemple, à des initiatives clés des secteurs canadiens de l'aviation et des navires de croisière qui sont axées sur la production de

carburants d'aviation durables et sur l'adoption de nouvelles solutions vertes pour réduire les émissions, comme le recours à l'« alimentation à quai » pour alimenter les navires de croisière en électricité.

Recommandation n° 12 : Soutenir le tourisme régénérateur en finançant la production nationale de carburants d'aviation durables et de nouvelles solutions vertes dans l'industrie des navires de croisière, et en encourageant les investissements privés dans ces domaines.

Veiller à l'abordabilité du logement dans les pôles touristiques de partout au pays

Le Canada connaît une crise du logement en raison du peu de logements disponibles et des prix élevés. En plus d'être généralement préoccupant, le coût du logement pour les employés est un obstacle important quand il s'agit d'attirer et de retenir les talents dans les centres touristiques et les communautés rurales du Canada. La Stratégie nationale sur le logement du Canada publiée en 2018 fixe des objectifs sur dix ans pour résoudre la crise du logement abordable; elle prévoit notamment la construction ou la rénovation de près de 500 000 logements. Cependant, en l'absence d'un plan spécifique d'accessibilité au logement dans les pôles touristiques locaux et ruraux du Canada, les objectifs de renforcement de la main-d'œuvre touristique et d'augmentation des retombées économiques du secteur risquent de tomber à l'eau.

Recommandation n° 13 : Financer un groupe de travail intersectoriel chargé d'évaluer les objectifs en matière de logement et les fonds optimaux nécessaires au sein des pôles touristiques et des communautés rurales du Canada pour soutenir les efforts du secteur en matière d'attraction et de rétention des talents.

L'AITC est convaincue que l'adoption des recommandations présentées ici fera écho à l'engagement du gouvernement à soutenir la croissance et la prospérité du secteur touristique canadien. Un soutien spécifique dans le cadre du budget de 2024 stimulera les nouveaux investissements privés nécessaires pour propulser le secteur vers l'avant et atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme.

Nous vous remercions de prendre notre mémoire en considération. Si elle en a l'occasion, l'AITC comparaitra avec plaisir devant le Comité permanent des finances pour parler davantage de ses recommandations prioritaires pour le budget de 2024.
